



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 3 août 2017

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**

**V/Réf. : [REDACTED]**

**N/Réf. : 0801-01-2017-2018-198**

---

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 31 juillet 2017, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie du recours introductif déposé au dossier SAI-Q-212071-1510(O) en date du 7 octobre 2015.

Tel que demandé, vous trouverez en pièce jointe une copie de ce recours, laquelle peut vous être communiquée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons, conformément à l'article 14 de la Loi sur l'accès, que certains renseignements personnels ont dû être retranchés. En effet, ces renseignements ne sont pas accessibles en vertu des articles 53 et 54 de cette loi, dont les extraits se retrouvent ci-joints.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics

et de la protection des renseignements personnels

P.j. Recours introductif, avis de recours et extraits de loi